

eau en Seine-et-Marne

EDUCATION, EAU ET NATURE EN VILLE, EAU POTABLE

CONCOURS AQUATHON DES COLLÉGIENS : JE PRÉSERVE LA RESSOURCE EN EAU !



Affiche Aquathon © CD77/COM

Le Département organise un concours destiné aux élèves de 5e et de 4e, dans le but de les sensibiliser à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau au travers d'actions concrètes à réaliser au sein de leur collège.



Créé le: 15/01/2024

Le concours Aquathon



Affiche Aquathon
©CD77/COM

Le concours « AQUATHON » offre un moyen privilégié pour ouvrir le dialogue au sein des collèges seine-et-marnais afin de sensibiliser à l'importance de la ressource en eau et d'encourager des comportements respectueux de l'environnement. Participer à ce concours permettra de concevoir des actions concrètes pour préserver l'eau au collège, en stimulant les idées de l'ensemble du système éducatif.

Les collégiens ont la possibilité de se positionner sur une ou plusieurs de ces 4 thématiques :

- Économie d'eau au collège
- Gestion des eaux pluviales au collège
- Eau et Biodiversité dans mon établissement
- Sensibilisation

Inscription

Le concours est ouvert à **tous les collégiens seine-et-marnais de 5^e et de 4^e**.

L'inscription est ouverte jusqu'au 9 février 2024 via le lien suivant :

[Le Département lance son Aquathon ! | Département de Seine-et-Marne](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/le-departement-lance-son-aquathon)(<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/le-departement-lance-son-aquathon>)

Les participants devront fournir les coordonnées de leur collège, des responsables pédagogiques, et choisir la ou les thématiques qui les passionnent.

Conditions et règlement

Les collèges participants doivent former des équipes projet, composées d'élèves supervisés par un responsable pédagogique. Les élèves joueront un rôle actif dans la conception du projet, et la rédaction du dossier de candidature. Le respect du règlement, incluant les critères d'évaluation, et les étapes du dossier de candidature, maximisera les chances de sélection.



Les projets ne devront pas impliquer d'aménagement nécessitant de modifier le bâti des infrastructures des établissements sous peine d'irrecevabilité.



Règlement du concours Aquathon 2023-2024.pdf PDF - 458.28 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/reglement-du-concours-aquathon-2023-2024.pdf)

Récompenses

Lors de la remise des prix, un jury, composé d'élus, d'experts et d'agents départementaux, choisira le projet gagnant parmi trois équipes présélectionnées.

Trois prix sont décernés :

- Prix départemental : le collège lauréat verra son projet mis en œuvre dans son établissement
- Prix coup de cœur du jury
- Prix de l'originalité

Calendrier

- Date fin d'inscription : 9 février 2024
- Transmission des projets : clôture le 1er avril 2024
- Échanges entre les experts et les candidats : avril/mai 2024
- Remise des prix : juin 2024